

Rentrée scolaire 2020/2021

Inscription à l'école maternelle des enfants nés en 2017

ETAPE 1

➤ En Mairie salle du Conseil Municipal, auprès de la Coordination Enfance qui réceptionnera votre dossier et répondra à vos questions.

Du lundi 24 au vendredi 28 février 2020, de 9h00 à 12h00

- Ou par voie dématérialisée : <u>accueil.enfance@ville-boisleroi.fr</u> avant le 28 février 2020. Vous serez contacté(e) pour fixer un rendez-vous avec la Directrice de l'école maternelle.
- > Constitution du dossier (pièces à fournir)
 - **Fiche d'inscription scolaire** complétée (disponible sur le site de la commune ou en Mairie)
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, bail, ...)
 - **Livret de famille** (page des parents et page de l'enfant)
 - **Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018** des adultes composant le foyer dans lequel vit l'enfant, afin de déterminer la tranche tarifaire de vos activités périscolaires (Restauration, Accueil de Loisirs.) Ces tarifs seront votés lors du Conseil Municipal de Juin 2020.

ETAPE 2

- RDV avec la Directrice de l'école maternelle.
- > A cette occasion, le livret de famille et le carnet de santé de votre enfant vous seront demandés.

ETAPE 3

Dossier d'inscriptions périscolaires, à compléter en ligne sur le site de la commune, 1ère quinzaine de juin